**Partie 1 – GÉnÉralitÉs**

1. **Conditions générales**
2. Fournir et installer les panneaux acoustiques. Fournir la main-d’œuvre, les matériaux, l’outillage, l’équipement et les services nécessaires conformément aux stipulations des documents contractuels.
3. Soumettre des dessins d’atelier montrant les détails de construction et d’installation avant le début des travaux de fabrication.
4. **Assurance de la qualité**
5. Cote de classification de risque d’incendie : ASTM E84, UL723 et CAN/ULC S102-M88.
6. Coefficients d’absorptions du son selon la norme: ASTM C423.
7. Degré de résistance à la moisissure sera selon la norme ASTM C 655.
8. **Livraison, entreposage et manipulation**
9. Il incombe à l’entrepreneur général de veiller à ce que les panneaux acoustiques soient convenablement entreposés avant leur installation et à ce qu’ils soient protégés en permanence pendant et après leur installation.
10. **Travaux connexes réalisés par d’autres**
11. Peinture.
12. Fonds de clouage.
13. **Garantie**
14. Une garantie de un (1) an couvrira les panneaux acoustiques contre le gauchissement, la délamination et tout défaut de fabrication. Ces garanties seront en vigueur à partir de la date d’acceptation provisoire des travaux et couvriront matériaux et main-d’œuvre.

**Partie 2 – Produits**

1. **Matériaux**
2. Les panneaux acoustiques de mur ou de plafond seront fabriqués de fibre de verre semi-rigide recouvert de tissu ou de vinyle perforé tel que fourni par Corflex.
3. La fibre de verre constituant le noyau des panneaux aura une densité de 96kg/m³ (6lbs/pi³) et devra être non-combustible et non hygroscopique. Le substrat ne doit pas permettre la croissance de moisissure.
4. Les bordures carrées des panneaux seront durcies chimiquement.
5. Chaque panneau sera recouvert d’un tissu ou d’un vinyle perméable au son. Le fini devra être laminé également sur toutes les surfaces avec un repli à l’arrière de 38 mm (1½’’). Les panneaux seront fabriqués en usine.
6. **Système d’attache**
7. Type d’installation :

**Sélectionner :**

**Fixé au mur**

Le système d’attache doit être fixé à une surface renforcée à l’arrière du panneau et constitué d’attaches mécaniques en acier et espacé selon la recommandation du manufacturier. Le système d’attache ne permettra pas un déplacement latéral des panneaux une fois installés.

**Fixé au plafond**

Le système d’attache doit être fait à l’aide de rondelle de 51mm (2’’) de diamètre recouvert du même fini que les panneaux et espacé selon la recommandation du manufacturier. Ces rondelles seront ancrées à l’aide de vis dont la tête sera peinte d’une couleur se rapprochant du fini des panneaux.

**Suspendu au plafond**

Le système d’attache doit être fait à l’aide de câbles et espacé selon la recommandation du manufacturier. Ces câbles seront suspendus avec des œillets vissés au plafond et fixés aux panneaux à l’aide de serre-câbles.

1. **Finition des panneaux acoustiques**
2. Le recouvrement des panneaux doit être :

**Sélectionner :**

De tissu, incombustible de classe A. Choisi parmi la gamme standard du manufacturier.

De vinyle perforé, incombustible de classe A. Choisi parmi la gamme standard du manufacturier.

1. **Performance acoustique**
2. Les panneaux acoustiques auront un coefficient de réduction de son (C.R.S.)

**Sélectionner :**

De 0.75 pour les panneaux standards de 25mm (1’’).

De 1.00 pour les panneaux standards de 51mm (2’’).

De 1.00 pour les panneaux suspendus de 51mm (2’’).

**Partie 3 – ExÉcution des travaux**

1. **Installation**
2. L’installation doit être effectuée par un installateur autorisé et formé par le manufacturier.